

## Alain Noyer, *Jean-Baptiste Bottex et la liberté religieuse*

Annie Duprat

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/12066>

DOI : [10.4000/ahrf.12066](https://doi.org/10.4000/ahrf.12066)

ISSN : 1952-403X

### Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2011

Pagination : 254-256

ISSN : 0003-4436

### Référence électronique

Annie Duprat, « Alain Noyer, *Jean-Baptiste Bottex et la liberté religieuse* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 364 | avril-juin 2011, mis en ligne le 31 août 2011, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12066> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12066>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

---

# Alain Noyer, *Jean-Baptiste Bottex et la liberté religieuse*

Annie Duprat

---

## RÉFÉRENCE

Alain Noyer, *Jean-Baptiste Bottex et la liberté religieuse*, Biarritz, Atlantica, 2009, 346 p., ISBN 978-2-7588-0212-9, 19 €

- 1 Magistrat ayant exercé dans plusieurs juridictions, en province et à Paris où il a achevé sa carrière comme président de chambre à la cour d'appel, Alain Noyer est également poète et romancier. Il compte parmi ses ancêtres le député Jean-Baptiste Bottex, élu du clergé de Bresse aux États généraux de 1789, ce qui explique sa démarche (compilation de quelques archives familiales et surtout étude des traces du député Bottex conservées dans les fonds des archives départementales et aux Archives nationales). Mais, plus qu'une nouvelle biographie de ce député du clergé, impossible en raison de la rareté des sources, Alain Noyer a cherché à comprendre quelles étaient ses idées sur la liberté religieuse et, au-delà, comment se présente la question religieuse en France à la veille de la Révolution et durant celle-ci.
- 2 Le livre, divisé en vingt-cinq chapitres d'une lecture aisée, s'attache d'abord à présenter le milieu familial de l'abbé Bottex avant de parcourir le récit de sa vie et de son engagement en tant que député aux états généraux. Né à Neuville-sur-Ain, le 26 décembre 1743, Jean-Baptiste Bottex était le fils d'un notaire royal. Après des études à Lyon, il devient professeur au séminaire de Saint Irénée de Lyon, puis, devenu docteur en théologie, quitte l'enseignement pour le service de sa paroisse natale, après avoir été un temps vicaire de Saint-Jean-le-Vieux, dans l'Ain. Parcours classique et sans surprise d'un fils de notable local devenu prêtre, lorsque survient, non pas encore la Révolution, mais la convocation aux élections pour les états généraux. Choisi par le bailliage de Bourg-en-Bresse, il prête serment lors de la séance du Jeu de Paume. On ne possède que de

maigres informations sur lui durant les semaines qui suivirent l'installation de l'Assemblée à Paris. Le *Dictionnaire des Constituants*, d'Edna Lemay ne mentionne pas de prise de position particulière de ce député, qui n'a pas une seule fois pris la parole dans les débats parlementaires. Résidant au séminaire des Missions étrangères à Paris, il semble y entretenir des relations étroites avec le groupe de députés qui s'est constitué autour de l'abbé Maury et des députés de la droite de l'Assemblée. En 1791, il refuse de prêter le serment, se plaçant ainsi dans le camp des prêtres réfractaires. Mais, ce que ne précise pas assez l'ouvrage qui ne fait pas une place suffisamment grande à une chronologie fine, cette opposition à la Constitution civile du clergé n'est partagée que par une faible majorité des membres du clergé. Il y a eu une première phase d'assentiment assez large de la part du clergé, suivie par des périodes de rétractation et/ou d'émigration. L'ouvrage de Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France* (Paris, Cerf, 1986) ainsi que l'*Atlas de la Révolution française*, tome 9, « Religion », dirigé par Claude Langlois, Timothy Tackett et Michel Vovelle (Paris, EHESS, 1996), montrent, cartes, graphiques et statistiques à l'appui, que la situation est très contrastée à la fois sur l'ensemble du territoire et selon les dates de référence. Ce qui ressort globalement est un assentiment des prêtres en 1791 (voir l'*Atlas*, carte de la page 32) accompagné du phénomène de rétractation du serment durant l'année 1792 (voir l'*Atlas*, carte de la page 33). De son côté, Tackett, qui ne mentionne pas le député Bottex, repère bien le département de l'Ain comme étant très majoritairement composé d'assermentés en 1791 (entre 72 et 100 % selon les districts, carte p. 70) tandis que, pour la rétractation, les sources étant soit absentes, soit peu fiables, il place ce département en zone blanche, de données inconnues (carte p. 71). Une étude très fine des prises de position du clergé face au déroulement des séquences, tumultueuses, de l'histoire de la Révolution française, révèle bien d'autres surprises, dont le présent ouvrage ne se fait pas l'écho (on notera, p. 197-198 du livre une grande prudence d'Alain Noyer concernant la possibilité de faire une statistique ; pourtant, il conclut en suivant Jean Tulard, que les non-jureurs furent les plus nombreux). Notre collègue américain avait remarqué que la nécessité du consensus qui avait présidé à la rédaction des cahiers de doléances avait souvent conduit les rédacteurs à rédiger des opinions à la fois progressistes et conservatrices sur les questions religieuses. Il avait justement noté que tel était le cas des bailliages devenus ultérieurement départements de la Loire, de l'Ain, de la ville de Paris et de sa banlieue...

- 3 Prêtre réfractaire, le curé Bottex se place en retrait de la vie publique, mais il réside toujours à Paris. Arrêté comme suspect après le 10 août 1792, il est emprisonné à la Force le 14 août, refuse de prêter le nouveau serment demandé aux prêtres par l'Assemblée législative (« Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant »). Accepter de prêter ce serment posait sans doute au clergé respectueux de la liberté religieuse un cas de conscience d'autant plus grave que le pape ne s'est jamais prononcé en la matière. Bottex ayant refusé de prêter le serment demandé est massacré le 3 septembre 1792, avec 160 autres prisonniers sur les 408 détenus de la grande Force.
- 4 Alain Noyer développe sa réflexion sur la licéité de ce serment pour un catholique (voir p. 260 et suivantes). En effet, y adhérer supposait acceptation rétrospective de tous les autres décrets, et, par-dessus tout, de la Constitution civile du clergé. Le propos général du livre, dont l'ampleur chronologique dépasse le 3 septembre 1792 puisque l'auteur explicite les origines du Concordat de 1801, porte sur la notion de liberté religieuse. Les pages consacrées à cette réflexion sont les bienvenues – en particulier les chapitres 7

(qui porte sur l'esclavage) et 11 à 14 (concernant les réformes législatives). À cette occasion, Alain Noyer livre, à côté de nombreuses citations des protagonistes de l'époque, ses réflexions personnelles sur la notion de liberté religieuse. Mais le député Bottex, à propos duquel une biographie que Mathiez avait qualifiée de « panégyrique destiné à plaider la béatification du martyr Bottex, massacré à La Force le 3 septembre 1792 » (*RHMC*, 1903, p. 647) avait été publiée en 1903 par l'abbé Charles Dementhon (*Une victime des septembriseurs. L'abbé Jean-Baptiste Bottex*, Paris, Lecoffre, 1903) est, paradoxalement, assez absent du livre. Nous pourrions reprendre à notre compte la conclusion d'Albert Mathiez qui, constatant la faiblesse des sources sur Bottex, relevait que l'abbé Dementhon faisait de l'histoire générale en s'appuyant sur des écrivains catholiques. Alain Noyer, dont les convictions catholiques sont apparentes dans ce livre, a préféré développer le thème de la liberté religieuse au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nom de Bottex lui permettant d'évoquer la Révolution.

- 5 Pour conclure, ce livre, qui s'achève sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et, au-delà, sur la Déclaration du concile Vatican II sur la liberté religieuse, vaut peut-être plus par la partie consacrée au développement de ces idées sur la liberté religieuse que sur la biographie du député Bottex, impossible à réaliser.